



## Demande comment il faut faire pour arreter mes cours

Par **zougar**, le **09/06/2012** à **21:27**

Bonjour,  
je voudrai arreter mes cours par correspondant car j ai tes en cdd mais mon patron me promete un cdi mais il a menti et j ai plus de travail de tout merci d 'avance

Par **pat76**, le **10/06/2012** à **16:49**

Bonjour

Dans quel établissement d'enseignement à distance êtes-vous inscrit?

Vous percevez des indemnités de chômage?

La promesse d'un CDI par l'employeur vous avez été faite par écrit ou oralement?

Quel était le motif du CDD, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans l'entreprise ou travail saisonnier.

Votre ex-employeur vous a remis votre salaire et tous les documents à la fin du contrat?

Par **zougar**, le **10/06/2012** à **21:05**

par voix orale et je suis au cours minerve oui je je touche are 515 euros

Par **pat76**, le **12/06/2012** à **14:44**

Bonjour

Vous envoyez une lettre de résiliation aux Cours Minerve.

Dans cette lettre vous expliquez que vous êtes dans une situation financière très difficile et que vos revenus s'élevant à 535 euros par mois ne vous permettent pas de poursuivre l'enseignement à distance.

Vous considérez donc que votre situation financière est un cas de force majeure comme indiqué à l'alinéa 2 de l'article L 444-8 du Code du travail.

Vous précisez quand cas de litige suite à votre résiliation, vous laisserez le soin à la juridiction compétente de le régler.

Vous joindrez un justificatif de vos revenus mensuels et des créances que vous avez à payer.

Eventuellement faites vous remettre une attestation par une assistante sociale de votre mairie.

Vous garderez une copie de votre lettre.

N'oubliez pas d'informer votre banquier de ne plus accepter de demandes de prélèvements de la part des Cours Minerve.